

Conseil économique et social

Distr. générale 17 août 2017 Français Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Quinzième session

Genève, 6-8 novembre 2017 Point 2 de l'ordre du jour provisoire **Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté de la quinzième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 6 novembre 2017, à 15 heures*

I. Ordre du jour provisoire

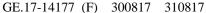
A. Colloque 2017 du PPE-TSE : Tendre vers le but prioritaire 2

1. Colloque 2017 du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE).

B. Session générale du Comité directeur du PPE-TSE

- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- Élection du Bureau.
- 4. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa quatorzième session et des rapports du Bureau sur ses trentième et trente et unième réunions.
- 5. Résultats du Colloque 2017 du PPE-TSE.
- 6. Examen initial des préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.
- 7. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris :
 - a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement ;

^{*} La session du Comité directeur se tiendra au Palais des Nations, à Genève. Pour accéder aux locaux de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les représentants doivent être inscrits sur une liste de participants. Des renseignements à ce sujet seront fournis ultérieurement.







- b) Course de relais du PPE-TSE;
- c) Partenariats du PPE-TSE;
- d) Académie du PPE-TSE;
- e) Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
- 8. Gestion du PPE-TSE:
 - a) Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE;
 - b) Stratégie de communication ;
 - c) Programme de travail du PPE-TSE pour 2017-2018;
 - d) Questions financières;
 - e) Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux.
- 9. Questions diverses.
- 10. Date et lieu de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau.

II. Annotations

A. Colloque 2017 du PPE-TSE : Tendre vers le but prioritaire 2

1. Colloque 2017 du PPE-TSE

À sa septième session (Genève, 22 et 23 octobre 2009), le Comité directeur du PPE-TSE avait envisagé des moyens de faire participer plus activement les États membres et les autres parties prenantes aux débats sur les thèmes prioritaires du Programme paneuropéen. À cette fin, il avait décidé qu'à partir de sa huitième session, des débats approfondis ou des colloques seraient organisés, auxquels participeraient des intervenants du secteur privé, des universitaires, des acteurs gouvernementaux et des membres de la société civile (ECE/AC.21/SC/2009/8-EUR/09/5088363/8, par. 46). Les sujets abordés seraient en relation avec les quatre buts prioritaires adoptés par la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009), à raison d'un but par an¹. À sa quatorzième session (Genève, 7-9 novembre 2016), le Comité a décidé que le Colloque continuerait à se tenir chaque année juste avant ses sessions. À sa trentième réunion (Genève, 9 novembre 2016), le Bureau a décidé que le thème de 2017 serait le but prioritaire 2 du PPE-TSE.

Le Colloque 2017 du PPE-TSE se tiendra le lundi 6 novembre 2017 et commencera à 15 heures. Il sera consacré au but prioritaire 2 du PPE-TSE : « Gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficient ». Toutes les parties prenantes sont encouragées à y prendre une part active. Les conclusions seront examinées par le Comité directeur lors de sa session générale qui se tiendra le lendemain (voir point 5 de l'ordre du jour ci-après). Le programme détaillé du Colloque sera disponible en temps utile.

Document

Colloque 2017 du PPE-TSE : Gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficient (ECE/AC.21/SC/2017/3-EUPCR1612201/4.4/SC15/3).

Il convient de noter qu'un cinquième but prioritaire (Articuler les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transport, de santé et d'environnement) a été ajouté en 2014 suite à l'adoption de la Déclaration de Paris (ECE/AC.21/2014/2-EUDCE1408105/1.6/4HLM/2, annexe). Ce cinquième but peut aussi être le thème de futurs colloques.

B. Session générale du Comité directeur du PPE-TSE

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur devrait adopter l'ordre du jour de sa quinzième session, tel qu'établi par le secrétariat du PPE-TSE (la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU) et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe)) en consultation avec le Bureau du Comité directeur.

Document

Ordre du jour provisoire (ECE/AC.21/SC/2017/1-EUPCR1612201/4.4/SC15/1).

3. Élection du Bureau

Le Comité élira un président et un ou plusieurs vice-présidents, si nécessaire. Conformément à son règlement intérieur, la présidence est assurée à tour de rôle chaque année par un représentant du secteur des transports, de la santé et de l'environnement. Le Président de la quinzième session devrait représenter le secteur des transports. Selon la proposition de modification du règlement intérieur adoptée par le Comité directeur à sa onzième session, le nouveau président et le président sortant seront coprésidents pour cette session seulement.

Le Comité examinera la composition de son Bureau (voir annexe) et envisagera l'élection éventuelle de nouveaux membres.

4. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa quatorzième session et rapports du Bureau sur ses trentième et trente et unième réunions

Le Comité adoptera le rapport de sa quatorzième session. Il prendra note des rapports des trentième (Genève, 9 novembre 2016) et trente et unième réunions du Bureau (Copenhague, 4 et 5 juillet 2017).

Documents

Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa quatorzième session et rapport sur la trentième réunion du Bureau (ECE/AC.21/SC/2016/2-EUPCR1612201/4.1/SC14/2).

Rapport sur la trente et unième réunion du Bureau (document informel nº 1).

5. Résultats du Colloque 2017 du PPE-TSE

Le secrétariat résumera les conclusions du Colloque 2017. Le Comité sera invité à examiner les résultats et à décider des activités de suivi à entreprendre. Le Comité se penchera également sur le thème du prochain colloque. À cette occasion, il souhaitera peut-être établir un lien entre le sujet du prochain colloque, prévu en 2018, et la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Vienne, 2019).

6. Examen initial des préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

La cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement devrait se tenir à Vienne au premier semestre de 2019. Le Comité directeur souhaitera peut-être entamer l'examen de la question des préparatifs de cet événement. Le débat pourrait porter sur la manière d'attirer des participants de haut niveau et sur ce que pourrait être le contenu du document final de la Réunion de haut niveau. Le Comité directeur pourrait souhaiter fonder ce débat sur un document de réflexion concernant la cinquième Réunion de haut niveau que le secrétariat a élaboré en concertation avec le Bureau.

Le Comité directeur pourrait aussi, en se référant au projet de calendrier des réunions à tenir en prévision de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, arrêter les dates de sa prochaine réunion dans le cadre d'un bureau élargi pour ouvrir des négociations sur les décisions politiques qui pourraient être

GE.17-14177 3

prises à la cinquième Réunion de haut niveau et définir le plan de progression des préparatifs de cet événement qui se déroulera en 2019, à Vienne.

Documents

Document de réflexion sur la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (document informel n° 2).

Projet de calendrier des réunions à tenir en prévision de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (document informel n° 3).

7. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le Comité examinera les progrès réalisés dans le cadre des quatre mécanismes de mise en œuvre énoncés dans la Déclaration de Paris (ECE/AC.21/2014/2-EUDCE1408105/1.6/4HLM/2, annexe), à savoir les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, les courses de relais du PPE-TSE, les partenariats PPE-TSE et l'Académie du Programme paneuropéen.

a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

Le secrétariat et un représentant de la Serbie présenteront un résumé de l'atelier sur l'élaboration d'un plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement en Serbie (Belgrade, 2 mars 2017).

Le Comité souhaitera peut-être donner son avis sur cet atelier et proposer des pistes. Il pourrait aussi réfléchir aux possibilités d'aider d'autres États membres qui en feraient la demande à élaborer des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement et à renforcer leurs capacités d'intégrer les politiques menées dans ces domaines. Il souhaitera peut-être aussi que les États membres lui présentent de bonnes pratiques et les enseignements qu'ils ont tirés de leur expérience.

Document

Christian Schweizer, Francesca Racioppi et Leda Nemer, *Developing national action plans on transport, health and environment: A step-by-step manual for policy-makers and planners* (Copenhague: Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, 2014).

b) Course de relais du PPE-TSE

La course de relais du PPE-TSE a été relancée à la Réunion de haut niveau de Paris comme l'un des principaux moyens de mettre en œuvre la Déclaration de Paris. Introduite par la Déclaration d'Amsterdam en 2009, elle vise à donner aux participants l'occasion de procéder à des échanges de vues sur leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de mobilité et de transports sains et durables. Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats de l'atelier qui s'est déroulé à Mannheim (Allemagne, 19-21 septembre 2017).

Le Comité souhaitera peut-être revoir le rapport sur les ateliers qui ont été organisés à Petrozavodsk, Vienne et Vladivostok sur le thème des progrès accomplis.

Les délégations sont invitées à proposer d'accueillir de nouveaux ateliers en 2018 et au-delà et à confirmer les offres qu'elles ont déjà faites.

Document

Rapport sur l'atelier tenu à Mannheim (document informel n° 4).

c) Partenariats du PPE-TSE

Le Comité sera invité à examiner et approuver en bonne et due forme les descriptions de partenariats qui ne l'ont pas encore été.

Le secrétariat informera le Comité de l'achèvement de la phase 2 du partenariat sur les emplois liés à des transports écologiques et sains, et lui présentera la publication établie sur cette question, ainsi que les premières orientations de la phase 3 du partenariat sur les

emplois verts dans le secteur des transports, dont le financement a pu être assuré grâce à une contribution de la France.

La délégation de l'Autriche rendra compte au Comité des progrès réalisés dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE sur la promotion du cyclisme et du Partenariat du PPE-TSE sur l'écoconduite.

Les délégations de la France et de la Fédération de Russie rendront compte au Comité des progrès réalisés dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE sur l'intégration des objectifs en matière de transport, de santé et d'environnement dans les politiques urbaines et d'aménagement de l'espace.

Le secrétariat rendra compte au Comité des révisions apportées aux outils d'évaluation économique de la santé pour la marche et le vélo. Ces outils ont été élaborés dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE, avec l'appui de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de la Commission européenne.

Le secrétariat présentera les grandes lignes d'un projet de publication sur les Partenariats du PPE-TSE qui doit servir d'instrument de promotion pendant la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Vienne, 2019).

Documents

Projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme (Partenariat en matière de cyclisme) (document informel n° 5).

Fiche sur l'écoconduite (Partenariat en matière d'écoconduite) (document informel n° 6).

Publication : Riding Towards the Green Economy: Cycling and Green Jobs (Le chemin de l'économie verte : cyclisme et emplois verts) (document informel n° 7).

Descriptif des Partenariats (document informel nº 8).

Grandes lignes du projet de publication sur les Partenariats du PPE-TSE (document informel n° 9).

Version révisée du manuel et des conseils à l'intention des usagers sur les outils d'évaluation économique de la santé pour la marche et le vélo (document informel n° 10).

d) Académie du PPE-TSE

La Déclaration de Paris prévoyait la mise en place d'un nouveau mécanisme de mise en œuvre : l'Académie du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement. Celle-ci a pour objectif d'associer la science, la politique et la pratique, et de servir de plateforme permettant de renforcer les capacités dans le cadre d'une intégration des transports, de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, de faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances et de tirer parti des réalisations et des expériences du PPE-TSE.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés dans cette voie. Le secrétariat présentera les activités prévues dans le cadre de l'Académie du Programme paneuropéen en 2017-2018.

Document

Plan de travail des activités de l'Académie du PPE-TSE en 2017-2018 (document informel nº 11).

e) Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le secrétariat rendra compte au Comité des progrès réalisés dans l'utilisation de l'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (outil ForFITS) et de la façon dont il a été mis en œuvre jusqu'à présent. Le projet ForFITS a été élaboré par la Division des transports durables de la CEE avec le soutien du Compte de l'ONU pour le développement en vue de renforcer la coopération internationale et la planification en

GE.17-14177 5

faveur de politiques de transport durable, notamment en facilitant l'atténuation des effets des changements climatiques. En outre, il rendra compte au Comité des activités qui sont menées pour ajouter à l'outil de modélisation de nouvelles fonctionnalités.

Le Comité directeur pourrait envisager d'évaluer la mesure dans laquelle les activités menées au titre du PPE-TSE sont alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (New York, États-Unis d'Amérique, 25 septembre 2015) et, ce faisant, la manière dont la mise en œuvre de la Déclaration de Paris contribuerait à la mise en œuvre dudit programme.

La quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Paris, 2014) a accueilli avec satisfaction une étude sur la signalisation à l'attention des piétons et des cyclistes, élaborée par le Centre français d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Elle a invité le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) à envisager de modifier la Convention sur la signalisation routière (Vienne, 1968) en s'appuyant sur cette étude. Ultérieurement, le Groupe d'experts de la signalisation routière (WP.1/GE.2) (Genève, 29 et 30 mai 2017) du Forum mondial de la sécurité routière a examiné l'étude du Cerema pendant sa onzième session et demandé qu'un examen de la suite donnée à certaines des recommandations formulées dans ce document soit réalisé pour envisager d'éventuelles modifications des instruments juridiques pertinents. Certaines des recommandations formulées dans l'étude en question seront donc présentées au Comité directeur pour examen.

Documents

Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'instrument d'évaluation du CO₂ dans le cadre des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) (document informel n° 12).

Progrès réalisés dans l'élaboration de la publication du PPE-TSE sur les liens entre le Programme paneuropéen et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Note informelle sur certaines recommandations de l'étude du PPE-TSE et du Cerema sur la signalisation à l'attention des piétons et des cyclistes (document informel n° 13).

8. Gestion du PPE-TSE

a) Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE

À sa trente et unième réunion, le Bureau du Comité directeur a décidé de modifier à nouveau le questionnaire PPE-TSE pour l'adapter à la Déclaration de Paris et de le distribuer aux États membres avant la quatorzième session du Comité. Le questionnaire a été envoyé à tous les coordonnateurs en septembre 2017. Le secrétariat présentera les résultats de l'étude des données ainsi recueillies.

Les délégations souhaiteront peut-être rendre compte des projets et des activités réalisés ou prévus dans leur pays, au niveau national ou communal, pour mettre en œuvre les buts du PPE-TSE. Elles sont encouragées à rendre compte non seulement de leurs bonnes pratiques et de l'expérience acquise mais aussi des difficultés qu'elles rencontrent dans la mise en œuvre de politiques des transports écologiques et saines. Le Comité souhaitera peut-être aussi examiner d'autres moyens de suivre et d'évaluer les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de ces buts.

Document

Examen régional de 2017 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (document nº 14).

b) Stratégie de communication

Le secrétariat présentera le nouveau Mécanisme d'échange d'informations et le site Web du PPE-TSE, élaboré par le Comité directeur à sa treizième session sur la base du mandat qui avait été défini. Le Comité sera invité à réfléchir aux manières d'enrichir aussi bien le Mécanisme que le nouveau site Web de contenus et d'annonces pertinentes. Les États membres pourront soumettre des documents au Mécanisme de manière décentralisée

et seront informés des modalités qui permettront aux coordonnateurs du PPE-TSE d'accéder à celui-ci.

Le Comité sera aussi invité à prendre note des publications pertinentes parues et/ou mises à jour depuis la treizième session.

Le Comité sera invité à examiner la question des publications de la CEE pour l'exercice biennal 2018-2019 et à confier un mandat clair au secrétariat pour leur établissement. Le Comité souhaitera peut-être aussi donner des conseils pour mieux faire connaître le PPE-TSE.

Le Comité examinera une liste des possibilités de communication proposée pour le Programme paneuropéen en 2018 et devrait demander de procéder aux préparatifs nécessaires.

Documents

Manuel d'utilisation du nouveau Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE destiné aux coordonnateurs (document informel n° 15).

Activités de communication proposées pour 2018 (document informel nº 16).

c) Programme de travail du PPE-TSE pour 2017-2018

Le Comité est invité à étudier les activités menées à bien en 2017 et à adopter son programme de travail pour 2017-2018.

Document

d) Questions financières

Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2017 et des dépenses prévues en 2018 sur la base de son programme de travail. Les délégations devraient annoncer des contributions en espèces ou en nature destinées à soutenir la mise en œuvre du Programme paneuropéen.

Document

Situation du Fonds d'affectation spéciale PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2017/5-EUPCR1612201/4.4/SC15/5).

e) Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux

Le Comité sera informé de la collaboration entre le Programme et les mécanismes internationaux pertinents afin de renforcer les synergies.

Le secrétariat présentera les résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, Tchéquie, 13-15 juin 2017).

Le Comité souhaitera peut-être réfléchir aux moyens de promouvoir le PPE-TSE en tant que modèle pour les autres régions et de renforcer la collaboration avec des organisations et mécanismes internationaux.

9. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement.

GE.17-14177 7

10. Date et lieu de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau

La seizième session du Comité directeur est provisoirement fixée aux 12 au 14 décembre 2018, au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à Genève. Elle débutera par le Colloque 2018 et sera suivie d'une réunion du Bureau le 14 décembre 2018.

Il a été décidé à titre provisoire que la trente-troisième réunion du Bureau du Comité directeur du PPE-TSE se tiendrait à Copenhague durant l'été 2018.

III. Organisation des travaux

Date	Point de l'ordre du jour	
Lundi 6 novembre 2017		
15 heures-18 heures	1	
Mardi 7 novembre 2017		
10 heures-10 h 10	2	
10 h 10-10 h 40	3	
10 h 40-11 heures	4	
11 heures-11 h 30	5	
11 h 30-12 heures	6	
12 heures-13 heures	7 a)	
15 heures-15 h 50	7 b)	
15 h 50-16 h 40	7 c)	
16 h 40-17 h 30	7 d)	
17 h 30-18 heures	7 e)	
Mercredi 8 novembre 2017		
10 heures-10 h 30	8 a)	
10 h 30-11 heures	8 b)	
11 heures-11 h 30	8 c)	
11 h 30-12 heures	8 d)	
12 heures-12 h 30	8 e)	
12 h 30-12 h 50	9	
12 h 50-13 heures ^a	10	

^a La session sera suivie de la trente-deuxième réunion du Bureau du Comité directeur du PPE-TSE, qui se déroulera le mercredi 8 novembre à partir de 14 h 30.

Annexe

Composition du Bureau

La composition actuelle du Bureau est la suivante :

Secteur de la santé

- M. François André (Belgique)
- M. Mihail Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine)
- M^{me} Vigdis Ronning (Norvège)
- M. Ion Salaru (République de Moldova)

Secteur des transports

- M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie)
- M. Julien Fernandez (France)
- M. Matthias Rinderknecht (Suisse)

Secteur de l'environment

- M^{me} Biljana Filipovic (Serbie)
- M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie)
- M. Robert Thaler (Autriche)